

## Temps partiel – Année scolaire 2022-2023

-----

### Demande de surcotisation

Je soussigné(e).....

- Déclare avoir pris connaissance du calcul du taux de surcotisation pour l'année 2022\* :  
**(11.10 x quotité travaillée %) + [80 % (11.10+30,65) x quotité non travaillée %]**

22.25 % du salaire brut pour une quotité de 50 %

16.67 % du salaire brut pour une quotité de 75 %

15.98 % du salaire brut pour une quotité de 78,13 %

- Déclare avoir pris connaissance que le choix de surcotisation est irréversible jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A....., le.....

Signature

\* taux pension civile depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 11.10 %

NB : Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution de la réglementation relative aux taux de cotisation de pension civile.